

FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

**SEANCE du 26 Avril 2019**

Date de la convocation : 20/04/2019

- Date d'affichage : 20/04/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt six avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle de Conseil Municipal de la Mairie de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de **M. Rémi Sonnet, Maire**.

**Présents**: R. Sonnet, S. Melot, J. Chevallier, V. Bariller, P. Bertin, Boisanfray, C. Ravé, J. Guesdon, A. Crétois, G. Carré, A. De Melo, M.L. Monnier, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : R. Liné, procuration à S. Melot

F. Bodinier, procuration à M.L. Monnier

M. Maillou, procuration à R. Sonnet

B. Cronier, procuration à J. Chevallier

B. Hay

**Nombre de membres :**

**Membres présents :** 17

**Présents :** 12

**Qui ont pris part au vote :** 16

G. Carré a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1 – Rapport d'activités des commissions
- 2 – Projet logements locatifs « Méduane-Habitat » - Démolition
- 3 – P L U i - Plan de zonage
- 4 – Permis d'Aménager - Résidence de la Guyardière  
- Résidence Impasse Antarès
- 5 – Informations et questions diverses.

**Objet : Vente d'un terrain situé Rue Véga à M. et Mme LEBLANC Samuel**

**n° 2019-04-01**

*Reçu la Préfecture, le 14/05/2019*

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par M. et Mme LEBLANC Samuel, concernant l'acquisition d'une parcelle de 15 m<sup>2</sup> environ, (issue du terrain cadastré Section D n° 281) et située en bordure de leur propriété au 9, Rue Véga à Martigné-sur-Mayenne.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la vente de ce terrain au prix 400,00 €.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces et acte en l'étude de Maître BLOT, Notaire à Martigné-sur-Mayenne, étant précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

**Objet : Contrat d'apprentissage 2019-2021 avec Milan LEMENAGER**

**n° 2019-04-02**

*Reçu la Préfecture, le 14/05/2019*

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu la candidature de M. Milan LEMENAGER, domicilié 6, Résidence des Gandonnières à Martigné-sur-Mayenne, pour effectuer une formation, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage CAP « Jardinier Paysagiste », avec le Lycée Professionnel Rochefeuille à Mayenne.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**CONSIDÉRANT** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieur d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité :**

**DÉCIDE** le recours au contrat d'apprentissage,

**DÉCIDE** de conclure un contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2019 – 2020, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, et de créer un poste en contrat d'apprentissage, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service Technique « Espaces verts »	1 poste	CAP « Jardinier "Paysagiste »	2 ans

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 64, article 6413 de nos documents budgétaires,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

**Objet : Consultation pour désamiantage et démolition bâtiments et garages n° 2019-04-03**

*Reçu la Préfecture, le 21/05/2019*

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation concernant les travaux de « désamiantage et déconstruction des bâtiments existants sur l'îlot bordé par les voies Rue Véga et Rue de la Fontaine St-Georges et d'un garage situé 25, Rue Vénus ».

Le dossier de consultation a été établi par le Cabinet KALIGEO de Laval, la remise des offres est fixée au vendredi 17 mai à 12 h à la mairie. Les offres pourront être déposées sous forme dématérialisées sur le site : [www.dce.groupe-ada.com](http://www.dce.groupe-ada.com)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer les marchés à procédure adaptée et toutes pièces à intervenir.

Reçu la Préfecture, le 21/05/2019

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du Permis d'Aménager de la Résidence Impasse Antarès, pour la création de 3 parcelles.

L'estimation sommaire des travaux de voirie et réseaux électricité et télécommunications ainsi que l'acquisition des terrains et les frais de maîtrise d'œuvre, s'élèvent à 97 670 €. Le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de VRD sera établi par le Cabinet KALIGEO courant juin 2019.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du terrain à 70 € TTC, avec l'application de la TVA sur marge. La surface cessible des 3 parcelles est de 1 327 m<sup>2</sup>.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation et à signer les marchés à procédure adaptée,
- Donne son accord pour fixer le prix de vente du terrain à 70 € TTC.

#### Commission Urbanisme du 25 Avril 2019 - S. Melot-

##### Certificats d'urbanismes d'information :

- Maître CADET Frédéric – Mayenne - Vente d'un bien situé 21, rue Sirius, appartenant à M. et Mme LOCHU Daniel
- Maître BRIERE Axel – Laval - Vente à d'un bien situé 22, résidence des Gandonnières Appartenant à M. et Mme PREVOT Didier

##### Déclarations préalables :

- M. POUTEAU Jean-Bernard – 15, rue Spica - Extension d'une maison d'habitation
- M. GOSSELIN Jean-Marie – 11, résidence des Rochettes- Construction d'une pergola bioclimatique.
- EDF ENR SOLAIRE – 69760 LIMONEST - Installation d'un générateur photovoltaïque, appartenant à M. MANCEAU, situé au lieu-dit « Bise ».
- M. POHU et Mme FRANGEUL – 15, résidence du Verger - Construction d'un car-port
- M. et Mme GUYARD Mickaël – 4, rue du Port - Construction d'un abri de jardin
- M. RAVÉ Guillaume – 21 bis, Résidence des Rochettes - Pose de clôtures rigide avec portillon Résidence de l'Osier – 21, rue de l'Aubépine
- Mme VAUGON Sandrine – 7, rue Sirius - Changement d'une porte de garage en fenêtre et ouverture d'une porte sur pignon

##### Permis de Construire :

- M. BOURDOISEAU Paul – La Guyonnière - Construction de 3 abris pour animaux non fermé de 18 m<sup>2</sup> chacun.
- GAEC du Bas Hêtre – Le Bas Hêtre - Extension de la stabulation aménagée en logettes, construction d'une pré-fosse d'égouttage et de stockage et d'une fosse en géomembrane.
- MEDUANE-HABITAT – Construction de 16 logements et de 4 cellules commerciales, répartis en 4 îlots, situé Rue Véga, Rue du Port et Rue de la Fontaine Saint-Georges.
- M. SIMIAN et Mme SONNET – 6, la Bichelière - Modification de la hauteur de la façade avant de l'extension.

##### Permis de Démolir :

- Commune de Martigné-sur-Mayenne - Démolitions 6, Rue du Port, rue de la Fontaine Saint-Georges et garage 25, rue Vénus.

Déclarations d'intention d'aliéner : Le Conseil Municipal n'a pas émis d'observation particulière sur les D.I.A. présentées :

- Maître Frédéric CADET – Mayenne - Vente d'une maison située 21, rue Sirius appartenant à M. et Mme LOCHU Daniel ; vente à M. et Mme RÉAUTÉ Dominique.
- Maître Axel BRIERE – Laval - Vente d'une maison située 22, Résidence des Gandonnières, appartenant à M. et Mme PREVOT Didier ; vente à M. et Mme LELIEVRE Marcel.

#### - Autres questions et informations – R. Sonnet

- Plan de zonage du P.L.U.i. -

Toutes les communes devront délibérer pour valider le zonage du PLUi avant fin août 2019, sinon il y aurait un risque de revenir au RNU (Règlement National d'Urbanisme).  
- Sur la commune de Martigné, une superficie de 5 ha est prévue en zones à urbaniser sur les 10 ans à venir.

- Zone AUe pour le secteur de la Motte d'Aron (1 ha) dont 5000 m<sup>2</sup> zonés en 1AUe pour la Supérette de « Carrefour Contact ».

- Une demande de suppression de l'emplacement réservé pour la future déviation de la RN 162, sera faite auprès de la DDT, puis de la DREAL.

- Permis d'Aménager « Résidence de la Guyardière » - Suite au dépôt du permis d'aménager, le service Urbanisme de Mayenne Communauté a fait part d'incohérences avec l'OAP inscrite au PLU, sur ce secteur sur les points suivants :
  - Création d'une voie parallèle au chemin du Plan d'eau
  - Non-respect de limite de la zone urbanisable, avec l'espace protégé le long du ruisseau

- Panneau journal électronique d'information-

Un devis a été demandé, le coût pour un panneau de 1,4 m<sup>2</sup> se situe entre 7 500 € et 8 500 €. Frais de maintenance 480 € /an et carte SIM 20 € / mois.

Un technicien de la Sté LUMIPLAN viendra faire une présentation au Conseil Municipal le lundi 6 mai à 19 h à la mairie.

- « Résidence de la Motte d'Aron » – Le devis présenté par le Cabinet KALIGEO de Laval, concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la voirie et de l'aire de jeux, s'élève à 7 990 € HT et la mission de suivi des travaux à 3 900€ HT.  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Aménagement voirie « Les 4 Chemins » - Le devis présenté par le Cabinet KALIGEO, s'élève à 3 600 € HT. Le montant de l'estimation des travaux était de 46 000 € HT.  
Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Salle du Patronage : M. le Maire a rencontrer début avril M. René Hubert et M. Paul Schotté, qui souhaitent ne plus gérer les locaux du Patronage, suite aux nuisances et aux diverses plaintes.

Le Frère Marie François PERDRIX, contactera le Diocèse, propriétaire, pour la vente éventuelle à la commune. Avis favorable du Conseil Municipal.

- Travaux de voirie : L'Entreprise CHAPRON doit intervenir pour la réalisation des travaux de voirie 2018.

- Participation Citoyenne : Suite à la réunion du 28 mars 2019 à la salle de loisirs, des référents se sont manifestés :
  - Mme Maryvonne Heurtebize      - M. Stéphane Houdou
  - M. Claude Bonneau                - Mme Sylvie Huet
  - M. Guy Boisanfray                 - M. Dominique Téreau
  - Mme Mylène Gasté
  
- Rénovation des Statues de la Chapelle de Saint-Léger : Coût de la restauration 7 440 €  
Demande de subvention près de la Fondation du Patrimoine.
  
- Projet de Marché : Une réunion est prévue le mardi 30 avril à 20 h.  
Sans l'accord des commerçants locaux, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la création d'un marché.
  
- Téléthon – Le montant de la collecte sur la commune de Martigné s'est élevé à la somme de 7 180 €. L'Association départementale a organisé une réunion le 12 avril 2019 à la « Salle de loisirs » avec la remise d'un diplôme décerné à notre commune.
  
- Cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945 : Dimanche 12 mai à 11 h. rassemblement devant la mairie et cérémonie à 11 h 30 au monument aux morts.
  
- Elections Européennes : Dimanche 26 Mai 2019
  
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : - Mercredi 29 Mai 2019 à 20 h 30

